

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP DRAGUIGNAN
95 TRA JACQUES BREL CS 20415
83008 DRAGUIGNAN CEDEX

SINI PIETRINA
LE CASTELAR
83460 TARADEAU

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 97 318 591 250
Référence de l'avis : 22 83 4570700 62

Numéro de propriétaire : 134 S00242 U

Département d'imposition : 830
VAR

Commune d'imposition : 134
TARADEAU

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 83107

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP DRAGUIGNAN
95 TRA JACQUES BREL CS 20415
83008 DRAGUIGNAN CEDEX
Tél : 04 94 50 52 52

• **pour le montant de votre impôt :**

CDIF DRAGUIGNAN
SECT. FONC DRACENIE-GOLFE DE ST-T
43 CHEMIN DE SAINTE BARBE
CS 30407
83008 DRAGUIGNAN CEDEX
Tél : 04 94 60 49 42

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

1 379,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers »,
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCXQQC	USUFRUITIER	SEDDA PIETRINA

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	33,26 %	%	2,50 %	0,189 %	12,00 %	%		
	Taux 2022	33,26 %	%	3,00 %	0,186 %	12,60 %	0,837 %		
	Adresse	9000 LE CASTELAR							
	Base	2624		2624	2624	2624	2624		
	Cotisation	873		79	5	331	22	1310	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021	844		63	5	305	-			
Cotisation 2022	873		79	5	331	22	1310		
Variation	+3,44 %	%	+25,40 %	0 %	+8,52 %	- %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	88,51 %	%	3,89 %	35,33 %	0,422 %	14,80 %	%	
	Taux 2022	88,51 %	%	3,89 %	35,33 %	0,407 %	14,20 %	3,03 %	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	10		10	10	10	10	10	
	Cotisation 2021	9			4		1		
	Cotisation 2022	9		0	4	0	1	0	14
	Variation	0 %	%	%	0 %	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Références administratives : 830 51 021 107 134 134 G V						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		55	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt		1379	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.